

Compte rendu de visite

Date : 01 Octobre 2020

Lieu : Gouvernorats Ariana et Mannouba

Objet : Choix des parcelles et des cultures à installer au niveau des plateformes

Participants :

- Dalel Azouz Toumi & Olfa Mlayeh : PRRDA-NE
- Salah Ben Youssef & Salma Sai Kachouti : INRAT
- Mouna Romdani, Fathi Matmati et Daoudi issam : OEP Mannouba
- Abdelbasset Guezmir : Chef d'exploitation, Kallat Andalous
- Folla Guezmir : Ingénieur Agronome, fille du chef d'exploitation
- Férid : technicien Agritech
- Mohamed Kochbatti : Agriculteur Lansarine
- Fatma Atouani : Agricultrice Lansarine

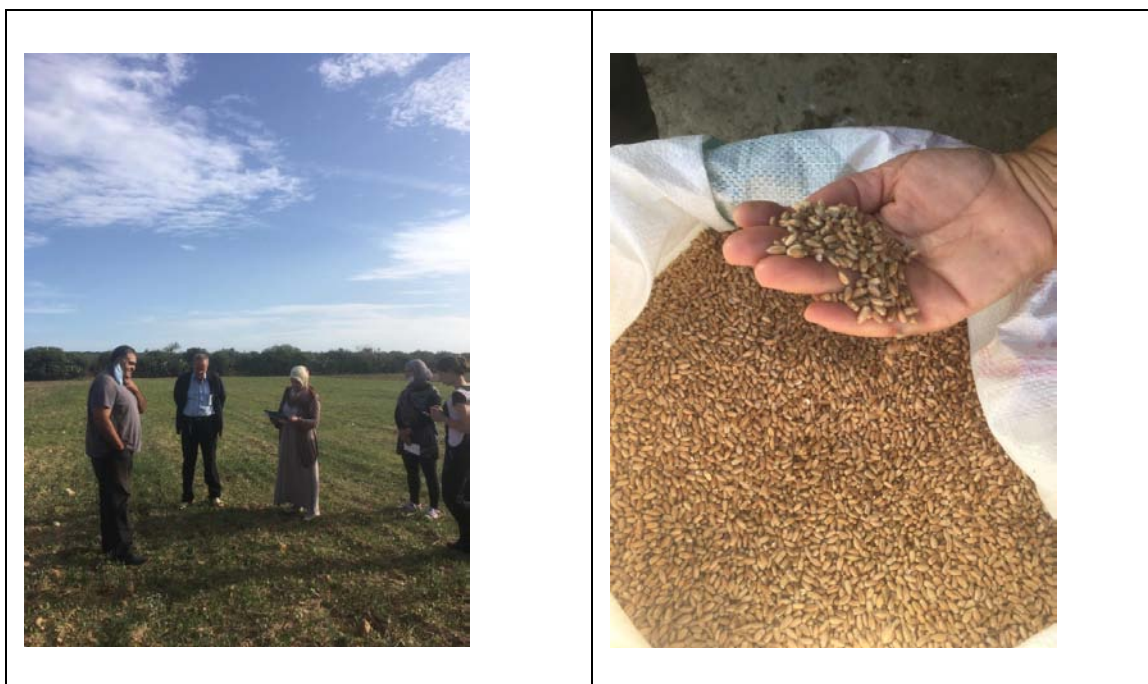
Dans la cadre des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord- Est et le Laboratoire PAF de l'INRAT d'une part et entre l'IRESA et l'OEP de l'autre part ; et pour contribuer au transfert des résultats de recherche dans le domaine de la Production Fourragère et Animale tout en valorisant les résultats obtenus sur les plateformes installées au cours de la campagne 2019/2020, une visite de diagnostic et de planification a été entamée le jeudi 01 octobre 2020 vers les gouvernorats de l'Ariana et de Mannouba chez les exploitants des plateformes 2019-2020 et chez un nouveau exploitant candidat à une nouvelle plateforme.

I. Gouvernorat de l'Ariana :

1. Abdelbasset Guezmir Kalat Andalous

a) Concernant les résultats de la campagne 2019-2020 a été relevé que :

- Parcelle du sulla : installée au cours de la campagne précédente, elle a servi à l'affouragement en vert et à la production de semences (le programme de l'ensilage en association avec le triticales n'a pas pu être réalisé à cause du confinement général imposé par la pandémie COVID19. L'égrainage dû à des conditions météo venteuses au moment du battage étaient à l'origine de l'ensemencement et l'extension naturelle de la parcelle (en peuplement de sulla) et les semences récoltées (7 Qx environ) sont propres et de bonne qualité. La parcelle se porte aussi bien. Un traitement herbicide immédiat au (au Basagran à 1.5 l/ha est fortement recommandé dans les deux semaines à venir.



- Les semences autoproduites :
 - Les semences du triticale Our sont échaudées. Ceci est attribué aux conditions climatiques caractérisées par un manque de pluie après la première coupe. Un échantillon a été ramené pour un test de germination.
 - Les semences de l'avoine Zarga sont de bonne qualité
 - Orge **local ou lemsi**: semences de bonne qualité

b) Programme de la campagne 2020-2021

Pour le programme de la campagne 2020-2021 il a été convenu d'installer les parcelles suivantes :

- Vesce variété « Inrat 303 » multiplication de semences à installer derrière le triticale variété « OUR ».
- Avoine Alia : la semence sera fournie par l'OEP et sera installée sur la parcelle « triticale vivacio » (près du sulla) comme précédant cultural.
- Une parcelle d'avoine « Zarga » : semences auto-produites et sera destinée pour ensilage à la dose de 80 kg/ha
- Une parcelle triticale « Our » : 3 ha pour une exploitation en vert à semer à la dose de 100 kg/ha
- Une parcelle triticale « Vivacio » : 3 ha (à semer à la dose de 140 kg/ha
- Une parcelle d'essai de 1 ha pour une exploitation en vert formée par un mélange de 50 kg du triticale Our + 50 kg du triticale Vivacio et de 50 kg de l'orge Lemsy et à semer à 150 kg/ha.

2. SMVDA « Agritech »

Le plan d'exploitation 2020-2021 : en plus des 18 Ha de blé dur et les 3 Ha d'artichaut, il comporte les cultures fourragères suivantes :

- Association Vesce / triticale Vivacio : 5 ha (semence triticale autoproduite, vesce achetée chez Cotugrain)
- 4-5 ha triticale Vivacio (semence autoproduite): ensilage+ semence
- Association Vesce(Cotugrain)/ Avoine (Alia) (Foin) : 12 Ha
- 5 ha avoine Alia
- 4 ha luzerne
- Ray grass (30kg/ha)
- bersim (20 kg/ha) : 2ha semences
- Phalaris 0.5 ha : OEP (à confirmer)

Il a été aussi recommandé de programmer l'autoproduction des semences de vesce et de respecter l'assolement pour assurer de meilleur rendement et une meilleure qualité des fourrages.

Dans le cas de non disponibilité de l'avoine Alia, et pour éviter l'avoine standard, il est recommandé d'élargir les superficies d'association vesce triticale.

Il est aussi recommandé d'introduire la culture du sulla

II. Gouvernorat Mannouba :

La visité a concerné deux agriculteurs :

- Mme Fatma Otwani dont l'exploitation était siège d'une plateforme au cours de la campagne 2019-2020
- Mr Mohamed Kochbati : agriculteur de la même région. Ayant remarqué les résultats et les améliorations obtenues chez Mme Fatma, a montré son intérêt et sa prédisposition à l'installation d'une plateforme sur son exploitation

3. Fatma Otwani :

L'agricultrice était bien satisfaite par les technologies transférées. La discussion a porté sur la valorisation des résultats de la plateforme de la campagne précédente et les améliorations possibles concernant le plan de l'exploitation. Il a été convenu que le plan de l'exploitation pour la campagne 2020-2021 comportera :

- Association fourragère pour l'exploitation en vert et parcours (triticale our (50 kg)+ triticale vivacio (30 kg) + orge Lemsi (100 kg) à semer à la dose de 180 kg/ha : 1-2 ha
- Triticale Our pour production de grains : 2-3 ha, à semer à la dose de 70 kg/ha
- Orge Lamsi et Orge standard en bande autours des cultures de blé pour sa protection et la production de semence. Totalisant 2-3 ha environ à semer à la dose de 70 kg/ha
- Triticale Vivacio pour production de grain : 1 ha (140 kg/ha)
- Vesce de Narbone variété Faïza pour la production de semences : 1.5 ha à semer à la dose de 100 kg/ha et à 20 cm d'interligne. Prévoir l'utilisation de 1.5 l/ha de simazine (en pré-levée) et de 1.5 l/ha de basagran (en post levée)
- Pour pallier au problème de disponibilité des semences de vesce sur le marché, il a été proposé de voir la possibilité de disposer de l'OEP d'une quantité de semences vesce pour la multiplication soit pour une superficie de 0.5 ha.



4. Mohamed Kochbati :

L'approche de transfert à travers les plateformes installées sur les exploitations privées a été introduite. Les objectifs de ces plateformes ainsi que les paramètres et les critères de choix des agriculteurs hôtes ont été explicités.

L'agriculteur, intéressé, a présenté son exploitation :

- la région est caractérisée par une pluviométrie de 400 à 450 mm / an de précipitation,
- l'exploitation comporte 450 ha en sec dont 150 ha cultivables et 100 ha de parcours naturel.
- Un élevage ovin composé d'environ 200 têtes dont 170 brebis noir de thibar, suivi par l'OEP. En plus du pâturage, le cheptel est alimenté par du foin et du concentré autoproduit.
- Le plan d'exploitation comporte de l'orge en vert (18-20 ha), de l'avoine pour la production de foin destiné aussi à la vente et du blé dur (Variété Maali et Karyouka).



Pour la campagne 2020-2021 l'équipe à proposé l'installation de :

- 1 ha de vesce-Avoine (vesce « Mghila » avoine « Zarga ») sur un précédent cultural de Blé et un sol bien préparé (bon lit de semi). Le semi est prévu au début du mois de Novembre.
- L'agriculteur se charge de l'acquisition de l'ensemble des intrants y compris les semences. Pour ce faire il a été recommandé de s'approvisionner le plutôt possible en semence de vesce de l'OEP
- L'équipe assurera le suivi et l'assistance technique et scientifique.